

Maisons-Alfort, le 29 novembre 2002

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la demande d'autorisation d'essai chez la vache laitière d'un analogue de la méthionine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 19 novembre 2002 d'une demande d'avis sur la demande d'autorisation d'essai chez la vache laitière d'un analogue de la méthionine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Alimentation animale », le 19 novembre 2002, l'Afssa rend l'avis suivant.

L'Afssa, dans son avis du 6 mars 2002 concernant la demande d'autorisation communautaire de ce produit, indiquait que les éléments scientifiques fournis permettaient de conclure que le produit était efficace et sûr pour l'animal cible, le consommateur humain et l'environnement.

En conséquence, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'essai chez la vache laitière d'un analogue de la méthionine, qui lui a été soumis.

Martin HIRSCH